

La liberté en matière commerciale

Par **Idi38**, le **25/05/2009** à **11:39**

Bonjour à tous ,

Je voudrai connaître votre avis sur cette question .

J'ai parlé de la liberté d'entreprendre et de la liberté d'exploiter (le cours , le decret d'allarde , toutes les limites à ces libertés ...)

Est-ce que d'autres points étaient à étudier ? Je suis assez inquiet ! 

Merci à tous pour vos réponses ,

A+

Par **candix**, le **25/05/2009** à **12:42**

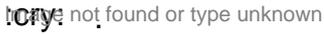
dans quel cadre as tu parlé de ca? un partiel ?

Par **Idi38**, le **25/05/2009** à **12:46**

Oui c'était dans le cadre d'un partiel du second semestre

Par **Idi38**, le **26/05/2009** à **13:26**

Qu'est-ce que vous en pensez alors ??

Il me semble que j'ai oublié de la liberté de la preuve 

Est-ce beaucoup pénalisant ?

Par **mathou**, le **26/05/2009** à **13:52**

J'aurais aussi pensé à la liberté de la preuve commerciale.

Mais tout dépend du sujet : était-ce une question de cours ou une dissertation ? Parce que selon le cas, ça modifie sensiblement les éléments de réponse, à commencer par l'existence d'une problématique dans la dissert'.

Dans tous les cas, c'est fait, c'est fait, t'inquiéter ne transformera pas la réponse. Dis-toi qu'au

pire tu passeras aux rattrapages Image not found or type unknown

Par **Idi38**, le **26/05/2009** à **14:58**

En fait , il y avait deux questions soit la liberté en matière commerciale soit les conjoints du commerçants .

Et en 3eme sujet qui était des cas pratiques .

Selon toi , le fait d'avoir oublier la liberté de la preuve va-t-il fortement me pénaliser ?

Par **mathou**, le **26/05/2009** à **17:29**

Ca dépendra du professeur. Si c'est une question de cours à 5 points, tu auras peut-être la moitié des points, c'est tout.

Par **Idi38**, le **26/05/2009** à **17:39**

Je viens un peu de me renseigner . Il y avait énormément de choses à dire et cela en 2h d'épreuves . Apparemment , elle ne sanctionne pas trop . De plus , cette question était sur 20 points donc je ne pense que cela m'enlève 10 points , en fin j'espère .

Mathoux , tu ne saurais pas la réponse à ma question dans le topic droit pénal ?

J'ai vu que tu étais en master droit notarial , cela est grave si on a pas de mention ou si on est allé en rattrapage ?

Par **mathou**, le **27/05/2009** à **14:08**

Tu verras bien la note au final, de toute façon c'est fait.

Je te sens extrêmement stressé et anxieux sur les études en général

:?

Image not found
Faut relativiser et sortir de l'optique du secondaire : il y a le rattrapage et redoubler ne tue pas, ce n'est pas parce que tu rates un examen que tu es un mauvais étudiant et que ta vie est finie. Au contraire, ça permet de valoriser une année - par exemple en passant un DU en parallèle si tu n'as pas beaucoup de matière de redoubler, ou en passant des tests de langue qui sont toujours appréciables pour la suite, notamment dans la sélection pour les M2 : ça montre que tu as su gérer la situation pour la tourner à ton avantage.

Je te le dis en tant que grande anxieuse pour être passée par là : si tu te mets la pression comme ça et que tu la maintiens, tu vas vraiment souffrir arrivé en M1 et en M2.

Pour te répondre sur le master 2 notarial : c'est une formation particulière tout simplement car il y a peu de places et la sélection peut être drastique au niveau des directeurs de master, chacun ayant des exigences propres. Certains ne veulent pas de redoublants, d'autres veulent une moyenne de tant, d'autres une parité garçons-filles, d'autres aiment bien les reconversions professionnelles. Donc il n'y a pas de réponse unique, et pour tous les autres masters (entreprise, commerce...) c'est pareil. Maintenant, je n'ai jamais entendu parler d'une personne refusée pour la seule raison d'un redoublement ou d'une absence de mention comme si elle avait la lèpre. C'est le genre de peurs urbaines qu'ont beaucoup les étudiants entre la L3 et le M1 : tu verras quand tu candidateras qu'il y a d'autres facteurs, et que les stages comptent pas mal dans l'appréciation d'un dossier, de même que les entretiens ou les épreuves avant entretien.

Si tu as des questions sur le sujet plus large de la suite des études, farfouille dans la section orientation, tu trouveras plein de choses.

Concernant ton sujet en droit pénal, je ne suis pas pénaliste et ai peu de souvenirs de mon cours de deuxième année, donc je ne pourrai pas t'aider.

Par **Idi38**, le **27/05/2009** à **15:36**

Merci beaucoup mathoux . Oui , tu as raison , j'ai toujours été très stressé par les études à
cry.

n'importe quel niveau que ce soit Image not found or type unknown

Ton discours pour l'entrée en master me rassure car je croyai que si on faisait plusieurs fois un rattrapage cela empêché l'entrée en master . Cependant , j'ai fais pas mal de stage chez

un notaire depuis la classe de 4^{ème} Image not found or type unknown . De plus , je me suis efforcé à faire de l'anglais depuis la 1^{ère} année de droit .

:)

Enfin , on verra bien , mais tes propos m'ont bien rassuré Image not found or type unknown

Par **Idi38**, le **27/05/2009** à **15:40**

J'ai essayé de calculer ma note : avec les petites erreurs et oublis que j'ai fait et le fait de n'avoir pas avoir parlé de la liberté de la preuve , je pense avoir 8 ou 9 mais vu que l'on avait que 2h peut-etre que la prof sera moins sévère avec certains oublis .

Enfin , il faut arrêter de stresser comme tu me l'as dis avant .

Merci beaucoup pour ton aide .

Par **Idi38**, le **28/05/2009** à **09:06**

Je viens de penser à quelque chose : est-ce qu'on devait parler de la libre concurrence qui implique la liberté des prix ?

Moi je n'en ai pas parlé car j'ai considéré que cela faisait parti de la concurrence et non du

commerce Image not found or type unknown

:cry:

Et plus ca avance plus je pense qu'il fallait en parler . Image not found or type unknown

Qu'est-ce que tu en penses Mathoux ?

Par **mathou**, le **29/05/2009** à **19:51**

Il aurait peut-être fallu en parler. Mais tout dépend de l'épreuve.

S'il s'agit d'une unique question à traiter en deux heures, le devoir s'organise autour d'une problématique. Donc la question de savoir ce qu'il fallait mettre dedans ou non est secondaire par rapport à la problématique elle-même.

Si c'était une petite question comprise dans un ensemble de questions sur un devoir de deux heures, peut-être que ce sera moins pénalisant.

:twisted: :wink:

Arrête de te retourner la tête, ça ne changera pas ta note Image not found or type unknown

Par **Idi38**, le **29/05/2009** à **19:57**

Merci Mathoux pour la réponse .

Bah , en fait , on était pas obligé de faire de problématique mais elle a dit que c'était un sujet transversal mais en 2h il était impossible de parler de tout cela . J'ai à peine eu le temps de faire la liberté d'entreprendre et d'exploiter .

J'ai axé mon devoir sur ce thème en sachant que la libre concurrence est formé par ces deux principes donc voilà .

Désolé Mathoux, j'arrive pas à destresser .

En 2 h , il fallait faire des choix et j'ai considéré que le principe d'industrie et du commerce (liberté d'entreprendre , décret d'allarde) et la liberté d'exploiter représentaient cette liberté en matière commerciale .

Qu'en penses-tu ?